

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVA%, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

NOUVELLE MYSTIFICATION

Les Humbert ! Cent millions ! Les Crawford !

Ah ! ça, est-ce qu'il ne vous semble pas, quand vous entendez prononcer ces mots-là, qu'on éveille les échos d'une lointaine histoire dont les détails sont perdus dans la confusion de tous les événements passés, d'une histoire dont on a retenu seulement plusieurs noms ?... C'est cette histoire pourtant, qui durant plusieurs mois, passionna l'opinion, encombra les journaux, envahit la tribune du Parlement et fit l'objet de toutes les revues théâtrales. Madame Humbert, habillée en « Commère » ! Méritait-elle un autre destin ?

Dans quelques années, vingt lignes de journal nous apprendront qu'elle est sortie de prison, rappelant brièvement son aventure... et son existence que tout le monde, alors, aura oubliée. Aujourd'hui, on ne trouverait même plus le profil de la « Grande Thérèse » à la foire aux pains d'épices et pas un camelot n'accepterait de la vendre pour dix centimes sous la forme d'un jouet de fin d'année. Ainsi passe la gloire du monde ! Il y aurait là matière à un beau sermon sur la vanité des choses humaines.

Quoi qu'il en soit, le Parlement, qui ne recule parfois devant aucun sacrifice pour se rendre ridicule, a décidé ces jours derniers de nommer une Commission d'enquête laquelle aura pour mission « d'étudier le dossier secret de Mme Humbert ».

Pour une bonne idée, certes, voilà une bonne idée ! Je me hâte d'ajouter que le mérite en revient tout entier à M. Georges Berry, un des plus illustres représentants du parti nationaliste. M. Berry réclamait l'enquête, espérant bien qu'on la lui refuserait. De ce refus, vous devinez quelles accusations pathétiques il eût tiré contre le Gouvernement et la majorité ! Aussi, pour lui jouer un mauvais tour et sans doute par peur de paraître avoir peur, la majorité des députés a voté l'enquête.

On va bientôt nommer la Commission qui devra étudier le dossier. Avis aux députés qui redoutent la fatigue du travail ! Cette « étude du dossier secret de Mme Humbert » ne coûtera pas beaucoup de peine à nos enquêteurs.

Le Figaro vient de publier la liste complète de toutes les pièces contenues dans le dossier.

Il est donc ouvert. Oui, comme le coffre-fort ! Et comme dans le coffre-fort, il y a tout juste : rien. Je ne sais pas si quelqu'un en éprouvera de l'étonnement ; mais j'affirme qu'il en est beaucoup que cela ne surprendra pas le moins du monde. Avec des gaillards comme les Humbert, il faut être doué de quelque naïveté pour avoir cru que s'ils avaient pu « compromettre » une personnalité importante du parti au pouvoir et s'abriter derrière ce scandale, ils se seraient abstenus de le faire.

Il n'y a qu'une personne qui soit désormais « compromise » dans sa réputation de loyauté ou d'intelligence. C'est M. Georges Berry. Il nous avait menacé de révéla-

tions épouvantables. Ce dossier secret contenait, prétendait-il, des secrets terribles. Ou bien, il a cru à ce qu'il disait et alors c'est un gogo imbécile ; ou bien il n'en croyait pas un mot et alors...

Décidément les « dossiers secrets » ne réussissent guère au parti nationaliste. Ceux de l'Affaire Dreyfus étaient remplis de faux : celui de l'Affaire Humbert est rempli de sottises.

C'est pourquoi sans doute le parti nationaliste les aime tant. Il s'y retrouve tout entier.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 19 novembre

PRÉSIDENCE DE M. JAURÈS, VICE-PRÉSIDENT

M. Cadéat dépose une proposition tendant à autoriser les adjoints et conseillers municipaux à s'allouer des indemnités qui ne pourront excéder un et demi pour cent du total ordinaire des recettes de la commune.

Cette proposition est renvoyée à la commission d'administration départementale et communale. La Chambre reprend la suite du budget des travaux publics. Sur le chapitre 55 (routes nationales) M. Empereur voudrait que ce chapitre soit porté à 1.800.000 francs pour la construction des 300 kilomètres de routes à construire.

La commission promet d'augmenter ce crédit. M. Hugon demande d'améliorer l'état des grandes routes mais de ne pas exiger des communes des rétributions trop élevées pour leurs ressources.

Il sera tenu compte des justes observations de M. Hugon dans le prochain budget.

Divers projets de construction de chemin de fer local sont votés.

Et le budget des travaux publics est voté, ainsi que le budget des chemins de fer de l'Etat.

La Chambre passe à la discussion du budget des affaires étrangères. M. Deschanel parle dans la discussion générale : il prononce un long discours au cours duquel il rappelle la visite des souverains étrangers en France et parle des rapports de la France avec l'Angleterre — rapprochement inattendu dit-il. Il établit les causes de ce rapprochement.

M. Deschanel fait ensuite l'éloge de l'arbitrage ; puis, il se défend d'être nationaliste. Il parle des affaires d'Orient, de Macédoine.

Après ce discours, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 20 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT.

Après la discussion de divers projets, la Chambre revient à la discussion du budget des affaires étrangères.

M. d'Estournelles de Constant parle en faveur de l'arbitrage que M. Deschanel voulait confondre avec le désarmement. Il affirme que la paix armée mène l'Europe à l'abîme.

M. Hubbard critique le discours de M. Deschanel qui parle de tout sans rien approfondir. M. Hubbard constate que l'alliance russe est peut-être profitable à la France, mais il est regrettable que nos produits ne puissent pénétrer sans payer des droits considérables dans ce pays ami.

M. Hubbard dépose une motion tendant à inviter le gouvernement à se concerter avec les autres puissances en vue de ne pas augmenter leurs budgets de la guerre et de la marine. Il demande également à la Chambre de voter la suppression de l'ambassade de la France auprès du Vatican.

M. Jaurès parle de la question du Maroc qui pourrait être une source de conflits très graves et très dangereux pour la France ; il voudrait que l'action portée par la France dans ce pays soit pacifique.

M. Denys Cochin se plaint de la politique anti-congréganiste du gouvernement.

M. de Pressensé au contraire montre les dangers que les congrégations faisaient courir à la France ; les congrégations tiraient seules avantage des colonisations : il fallait que cette situation prit fin.

La séance est ensuite levée.

Sénat

Séance du 19 novembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

L'élection de M. Régis Manset, dans la Seine-et-Marne est validée : un projet tendant à établir des impositions extraordinaires dans la commune de Douelle (Lot) est adopté.

Le Sénat reprend la discussion des textes relatifs à l'abrogation de la loi Falloux.

M. Thézard, rapporteur, déclare que la commission s'en tient au texte de son rapport, et défend l'université qui, dit-il, est représentée à tort comme un foyer de perdition.

Il n'accepte pas le projet du gouvernement : il voudrait l'établissement d'un monopole relatif pour empêcher la Congrégation d'enseigner.

M. Chaumié répond. Il se déclare contre le monopole qui ne peut pas être relatif : il veut placer le régime de l'enseignement dans une position inattaquable sur le terrain de la justice et du droit. Le gouvernement ne doit exercer qu'un contrôle.

M. de Lamarzelle combat la thèse soutenue par M. Clémenceau : il affirme le droit des congréganistes à enseigner. Il prononce un long discours en faveur de l'éducation cléricale.

M. Maxime Lecomte réclame la laïcisation de l'enseignement secondaire libre.

M. Delpuch dit que le gouvernement devant déposer un projet retirant le droit de l'enseignement aux congréganistes, il s'abstiendra dans le vote du projet de la commission : il ajouta qu'il votera le projet du gouvernement.

Par 198 voix contre 69, l'article 2 du texte de la commission est repoussé.

Les quatre premiers paragraphes du 1^{er} article du projet du gouvernement sont votés.

Sur le cinquième disant : « La déclaration qu'il n'appartient pas à une congrégation non autorisée », M. Girard retire son amendement qui devait être discuté au sujet de ce paragraphe.

M. Delpuch dépose un amendement tendant à supprimer dans ce paragraphe les mots « non autorisée ».

M. Combes, président du conseil accepte cet amendement.

Mais la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 20 novembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire.

M. Thézard, rapporteur, dit que la commission par 9 voix contre 5 accepte l'amendement Delpuch.

M. Lecomte parle ensuite et déclare la nécessité de réaliser la laïcisation de l'enseignement et se félicite de ce que le gouvernement accepte l'amendement Delpuch.

M. Combes monte à la tribune. Il rappelle les déclarations qu'il fit en juin 1901, lors de la discussion de la loi sur les associations, et affirme que la liberté d'enseigner n'est pas un droit naturel et qu'on ne saurait l'accorder aux congrégations non autorisées pas plus qu'aux congrégations autorisées, dont le rôle a toujours été de séparer la nation en deux.

Au sujet des conséquences financières, le Parlement n'en a pas à craindre : les collèges et les lycées peuvent recueillir un très grand nombre d'élèves ; dans tous les cas, il faut en finir avec l'enseignement congréganiste.

M. Combes demande le vote de l'amendement Delpuch qui pose un principe.

M. Waldeck-Rousseau dit que le droit d'enseigner ne saurait être contesté aux congrégations et que la loi votée en 1901 était suffisante pour combattre les congrégations. Il ne votera pas l'amendement de M. Delpuch.

M. Combes répond à M. Waldeck-Rousseau, il s'agit de résoudre une question de principe, car les attermolements ne doivent plus être acceptés. Il répète que l'Etat n'aura pas à supporter de nouvelles dépenses pour la construction de lycées ou collèges. La seule mesure que le gouvernement ait voulu prendre c'est d'empêcher les établissements congréganistes aujourd'hui fermés de rouvrir leurs portes.

M. Combes repousse l'ajournement et demande le vote de l'amendement Delpuch.

M. Combes est très applaudi par la gauche.

M. Clémenceau déclare qu'il veut la sécularisation complète de l'Etat, mais pourquoi M. Waldeck-Rousseau se sépare-t-il du gouvernement ? ne serait-ce pas simplement parce que M. Combes applique dans toute sa force, dans toute sa logique la loi de 1901 ? M. Combes a

raison de poursuivre la fin des congrégations. Les républicains soutiendront le gouvernement. L'amendement Delpuch mis aux voix est adopté par 147 voix contre 136.

Puis le paragraphe de l'article 2 du projet du gouvernement est voté.

Et la séance est levée.

LA LAÏCISATION

Le recrutement des instituteurs et des institutrices reste très difficile, au moment même où nous avons besoin plus que jamais, par suite de l'application de la loi de 1901, d'un personnel nombreux et dévoué.

On sait assez comment, par les sécularisations fictives, cette loi a été couramment tournée. Il n'en est pas moins vrai que sur 10,000 écoles congréganistes, plus de 4,500 ont été et demeurent définitivement fermées. Depuis deux ans, le gain de nos écoles publiques a été près de 300.000 élèves. Pour l'année scolaire 1902-1903, le Parlement avait cru suffisant de prévoir la création de 1,600 postes nouveaux ; il a fallu en créer 3,000.

Il est dès à présent certain qu'un effort aussi considérable, sinon plus, devra être fait en 1904. Or, les améliorations au régime des traitements du personnel enseignant primaire prévues au budget de 1904, sont tout à fait insuffisantes à compenser le surcroît d'activité imposé par les progrès de la laïcisation et plus insuffisantes encore à faire affloer les candidats vers nos écoles normales primaires.

Quel remède à cette situation ? M. Symyan, dans son rapport si documenté sur l'instruction publique, auquel nous empruntons tous ces renseignements, l'indique d'un mot : « Si nous voulons que la loi de 1901 soit appliquée, il nous faut des maîtres, des maîtres nombreux, des maîtres instruits, et par conséquent suffisamment payés. »

La parole est au Parlement pour dire s'il veut l'application des lois qu'il a votées.

INFORMATIONS

La séparation des Eglises et de l'Etat

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat a continué l'examen de l'avant-projet présenté par son rapporteur, M. Aristide Briand.

Après une longue discussion sur l'article 2 et le rejet de plusieurs amendements, cet article a été adopté tel que l'a rédigé son rapporteur.

En voici le texte :

« La République ne protège, ne salarie, ni ne subventionne directement ou indirectement, sous quelque forme ou pour quelque raison que ce soit, aucun culte. Elle ne reconnaît aucun ministre du culte. Elle ne fournit à titre gratuit aucun local pour l'exercice d'un culte ou le logement de ses ministres. »

Les congrégations

Le ministre de l'intérieur a fait signer hier matin deux décrets retirant la déclaration d'utilité publique, l'un à un établissement annexe de Lazaristes, l'autre à un établissement des Pères du Saint-Esprit.

Laïcisation des établissements militaires

Suivant la promesse que le ministre de la guerre a faite récemment à la Chambre, l'œuvre de laïcisation s'opère dans les hôpitaux militaires et les services annexes. A Marseille, notamment, un personnel laïque

va incessamment remplacer les sceurs ; mais comme les conventions conclues ne peuvent cesser leur effet qu'à la condition d'avoir été dénoncées quatre mois à l'avance, il y aura nécessairement une graduation dans la laïcisation des hôpitaux des différentes régions.

Les bureaux de la rue Saint-Dominique préparent à cet effet pour chacun des établissements un acte de dénonciation qui viendra à son heure.

L'Armée républicaine

Le général Passerieu, commandant le 10^e corps d'armée, a adressé aux conscrits l'ordre du jour suivant :

« Jeunes soldats,

« A l'heure où vous regagnez vos garnisons respectives, je vous adresse mon cordial salut de bienvenue. Soyez sans appréhension ; au milieu de nous vous reconnaîtrez vite qu'il n'est dans vos régiments que des chefs fermes et justes et surtout bienveillants et paternels parcequ'ils aiment le soldat. Vous apprendrez tôt à les aimer et à leur obéir. Donnez-leur tout votre dévouement, votre bonne volonté ; c'est au pays, à la France, à la République que vous les donnez »

D'autre part, le général Passerieu a adressé à ses troupes un ordre du jour relatif à l'arrivée des conscrits, et donc voici les passages essentiels :

« A des soldats de la troisième République, je n'ai pas besoin de dire que les brigades ne sont qu'un reste d'une tradition abjecte des armées mercenaires, dignes tout au plus d'une horde de sauvages ; que la camaraderie est une vertu d'homme libre, facile à pratiquer. Soyez fraternels aux arrivants. »

Après avoir parlé du rôle des instructeurs et des médecins, le général termine ainsi :

« Les régiments doivent être forts, moins par leurs hommes que par la qualité de leurs soldats. A chacun dans sa sphère d'y travailler pour le plus grand bien de l'armée et de la République ! »

Combat entre tribus de Tunisie

Une véritable bataille s'est engagée entre plusieurs indigènes de deux tribus ennemies établies dans le caïdat de Bizerte. Des coups de bâton, de fusil, de tromblon furent échangés. Ce fut un véritable carnage ; un indigène a été tué, il avait la tête fracassée. Il y eut plusieurs blessés, dont deux très grièvement, qui se trouvent en danger de mort. Cette rixe sanglante a soulevé une grande surexcitation dans les douars voisins. Toutes les autorités indigènes, le caïd et le kalifat, se sont rendus sur les lieux pour procéder à une enquête.

PROCHAINEMENT

le « JOURNAL DU LOT »
PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Leurs traitements

D'une statistique qui vient d'être publiée, il ressort que le traitement des instituteurs est à peu près le seul qui, dans une période de 50 ans, soit resté stationnaire.

On remarque dans cette statistique que le salaire d'une couturière a passé en cinquante ans, de huit sous à 1 fr. 50, plus la nourriture ; que le salaire de l'ouvrier agricole a passé de 12 sous à 2 francs. Ces deux salaires ont donc triplé.

Le facteur des postes, qui a passé de 300 francs à 1.150 francs par an, n'est pas moins bien traité.

Et le commis des postes, qui a passé de 1.100 francs à 3.000 francs !

Le gendarme a bénéficié comme les autres. En 1850, il touchait 1 072 francs. Aujourd'hui, il touche 1.478 fr. 80.

Je sais bien que pour avoir une donnée exacte sur la somme de bien-être que représentent ces augmentations, il faudrait connaître aussi l'augmentation probable des

denrées nécessaires à la vie ; ces denrées ont dû renchérir, car elles s'incorporent les augmentations du salaire de ceux qui les produisent.

Néanmoins, on peut conclure que la vie est moins dure de nos jours qu'elle ne l'était il y a cinquante ans, pour tous. Il y a l'instituteur ! Le pauvre instituteur touchait 1.058 francs en 1850. En 1903, il ne touche que 1.146 fr.

Après cinquante ans d'un mouvement dont on peut dire qu'il a été la cheville ouvrière, il se trouve le moins favorisé par les progrès dont il a été le premier ouvrier.

C'est ainsi, abeilles, que vous ne faites pas votre miel pour vous. C'est ainsi, oiseaux, que vous ne construisez pas vos nids pour vous.

Ça se dit en latin, élégamment. Mais je n'ose plus parler latin. On m'accuserait de trahir l'Ecole normale.

Les cartes postales

Le Journal Officiel publie l'arrêté ministériel qui introduit certaines modifications importantes dans le tarif appliqué aux cartes postales illustrées.

La première réforme consiste dans l'admission au tarif de 10 centimes — mais seulement dans le service intérieur (France, Algérie et Tunisie) — de cartes postales illustrées d'un modèle nouveau dont le recto est divisé par un trait vertical en deux compartiments, l'un pour l'adresse du destinataire, l'autre pour la correspondance.

Ces cartes doivent porter au recto, en caractères très apparents, les titres imprimés : « carte postale à utiliser seulement dans le service intérieur (France, Algérie et Tunisie) ».

Au-dessous de ces indications, le recto doit être divisé par un double trait vertical très visible en deux parties, portant imprimé en tête les mots : celle de gauche : « Partie réservée à la correspondance » et celle de droite : « adresse du destinataire ». La partie de droite ne peut être inférieure à la moitié de la surface du recto.

Une seconde réforme a pour objet de modifier de la façon suivante les conditions dans les cartes illustrées peuvent être affranchies à 5 centimes seulement : les cartes illustrées portant ou non le titre : « carte postale » sont admises à circuler au tarif de 5 centimes par 50 grammes, soit à découvert soit sous enveloppe ouverte, à la condition de ne contenir en dehors de l'adresse du destinataire (nom, prénom, qualité, profession et domicile) et du texte imprimé servant de légende à l'illustration, d'autres indications manuscrites ou imprimées que les suivantes : Au verso ou au recto : nom, prénoms, qualité, profession et adresse de l'expéditeur.

Au verso, ou bien dans l'espace ménagé au recto pour recevoir de la correspondance dans les cartes disposées à cet effet : 1^o la date de l'expédition ; 2^o la signature de l'expéditeur ; 3^o vœux, souhaits, félicitations, remerciements ou autres formules de politesse ne dépassant pas cinq mots.

Conseil de préfecture

Séance du 20 novembre 1903

Le sieur Méhaut, architecte, contre l'hospice de Martel. — La commission administrative de l'hospice de Martel est condamnée au paiement de 1930 fr. 83 avec les intérêts à 4 0/0 à dater du 5 janvier 1900.

2^o M. Cagnac, entrepreneur à Cahors contre l'hospice de Cahors. — Règlement du décompte définitif. — Le conseil de préfecture a nommé l'expert et donné acte aux parties d'une offre d'augmentation de 1.500 fr. faite par l'hospice et d'une offre de diminution de 1.500 fr. faite par M. Cagnac.

3^o La ville de Figeac contre M. Borias, directeur de l'usine à gaz de Figeac. — Eclairage électrique. — Demande d'interprétation du traité. — Affaire mise en délibéré.

4^o M. Gineste, entrepreneur à Saint-Céré contre la commission administrative de l'hospice. — Cette affaire est renvoyée à huitaine.

5^o M. Guilhem, de Bergantay contre la compagnie d'Orléans (ligne de Cahors à Capdenac). — Demande d'indemnités pour dommages. — La compagnie est condamnée à payer au sieur Guilhem une indemnité de 1687 fr. avec intérêts à 4 0/0 à dater du 8 octobre 1902.

Elle est également condamnée aux dépens.

CAHORS

LES RÉVÉLATIONS !

Il y a quelques jours à peine le Réveil annonçait à grand fracas une série d'articles contre notre Directeur.

Par de terribles révélations on devait l'anéantir, le rendre « inoffensif », soulever contre lui « la réprobation publique ».

Méprisant les injures, nous nous sommes bornés à répondre à la seule accusation précise : celle qui avait trait à notre acharnement après une femme-fonctionnaire. Le Réveil fit aussitôt une savante pirouette.

L'affaire était entendue, le reste était sans importance.

Le public peut aujourd'hui apprécier les fanfaronnades du Réveil et ses accablantes révélations !...

Voici comment il termine sa terrible campagne :

Encore un mot

Nous nous étions promis de rappeler la funeste intervention de la feuille huguenote qui, par sa malencontreuse note du 22 avril 1902, souleva contre la candidature de l'honorable M. Malvy fils, la fureur des Gourdonnais et assura le succès du méliniste Lachize (c'est ce qu'il reste à démontrer ! ! ! ! !).

Mais, tout en rappelant à notre bilieux confrère ses néfastes interventions, nous faisons la joie des nationalistes.

Leur organe, en effet, manifesta bruyamment sa joie ; nous ne contribuons pas à la lui maintenir (sic) ; d'autant plus que le journal qui a si piteusement ouvert le feu se terre, paraissant déplorer un peu tardivement peut-être, de nous avoir aussi sottement et aussi grossièrement provoqué.

Cette attitude n'est point faite pour nous désarçonner. Elle montre l'impuissance et le dépit du provocateur.

Mais à l'avenir, chaque fois que la rageuse feuille Calviniste prêtera le flanc par quelque nouvelle sortie contre le Réveil et ses amis, nous ne nous gênerons plus pour riposter du tac au tac.

Et voilà comment on se taille un succès à peu de frais.

Attention à la méningite, confrère ! ! !

AMICALE DES INSTITUTEURS

Le Secrétaire de l'Association amicale des Instituteurs du Lot vient de recevoir la lettre suivante :

PRÉSIDENCE Paris, 20 novembre 1903.

DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur et cher Compatriote,

J'ai placé sous les yeux de M. le Président de la République l'adresse des membres de l'Association amicale des Institutrices et des Instituteurs du Lot.

M. le Président est vivement touché des sentiments qui animent les maîtres et maîtresses primaires et, en les encourageant à continuer, par les leçons et par l'exemple, à servir la République et à remplir tous les devoirs de leur patriotique fonction, il les assure de sa cordiale sympathie ; vous voudrez bien vous en faire l'interprète auprès d'eux.

Recevez, je vous prie, Monsieur et cher Compatriote, l'expression de ma parfaite considération.

Le Secrétaire Général civil de la Présidence de la République, ABEL COMBARIEU.

Excellente mesure

M. Jacquin, colonel du 7^e, vient de prendre l'initiative d'une bonne fête à l'occasion des « bleus ».

En leur honneur, il a fait aujourd'hui samedi, améliorer l'ordinaire et a accordé une demi-journée de repos à tous les hommes de la garnison.

Très bonne mesure dont on ne saurait trop féliciter l'excellent chef qu'est M. le Colonel Jacquin.

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque

Nous informons nos jeunes lecteurs que le Cercle de la Jeunesse républicaine laïque, nouvellement organisé, peut offrir aujourd'hui à ses adhérents des distractions multiples et l'intérieur le plus confortable pour les longues soirées d'hiver.

Le Cercle a loué récemment une des coquettes salles du café de Bordeaux, boulevard Gambetta. Cette salle, convenablement chauffée et pourvue d'une bonne bibliothèque est constamment à la disposition des sociétaires. Le lecteur peut y trouver les œuvres

les plus diverses ; Voltaire, Rousseau, Diderot y coudoient les maîtres modernes : Renan, Zola, Anatole France, Ibsen, etc. . .

On est admis au Cercle sur la présentation de deux membres, à la condition d'avoir des idées républicaines et laïques. Le Cercle ne poursuivant qu'un but philosophique c'est-à-dire ne voulant s'occuper que d'études sociales fondées sur la logique et la Raison, toute discussion tendant à soutenir les intérêts d'une personnalité politique quelconque est interdite. Nos lecteurs y sont donc assurés de toutes les garanties de libre-pensée et d'indépendance.

Le dimanche, causerie amicale par un des membres du Cercle. Prochainement, organisation de fêtes intimes qui seront invitées les amis de l'Œuvre et les membres patrons.

Les membres du cercle de la Jeunesse républicaine et laïque sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu demain dimanche 22 courant, à deux heures très précises du soir, au siège social, café de Bordeaux.

Ordre du jour : Causerie sur Emile Zola ; adhésion au congrès des Jeunes laïques du Midi ; paiement des cotisations ; communications diverses.

N. B. — Prière, en cas d'absence, de se faire excuser.

Le secrétaire général.

Avis au public

Militaires et marins détachés en Chine

L'administration des Postes rappelle au public que la franchise postale concédée aux corps de troupes détachés en Chine a été supprimée par un décret en date du 26 juin 1903.

En conséquence, les correspondances échangées avec les militaires et marins appartenant à ces corps de troupes doivent être affranchies, au départ, dans les conditions ordinaires pour ne pas être taxées, à l'arrivée, comme lettres non affranchies.

Enregistrement

Au dernier concours pour l'emploi de surnuméraire de l'enregistrement, nous relevons parmi les noms des candidats reçus, ceux de nos compatriotes, anciens élèves du Lycée Gambetta :

MM. Bach, Belot, Fauvel, Gorses, Marre, Vaissié.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 22 NOVEMBRE 1903

Cahors (P. R.), P. Kelsen.
Ouverture Fantastique, Govaert.
A la plus Belle (valse) 1^{re} audition, Govaert.
L'Ame en Peine (fantaisie), Flotow.
Allegro Militaire, X.

Allées Fénélon, de 5 h. à 4 h.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Le premier concert de l'année sera offert aux membres honoraires, le lundi, 14 décembre 1903, à 8 heures et demie, dans la salle du Théâtre, avec le gracieux concours de M^{lle} Duchêne, contralto ; M. Piamondon, fort ténor de l'Opéra ; M. Gérard Haking, violoncelliste solo de l'Opéra ; M. Gabriel Growlez, pianiste virtuose ; M. Philippe Gaubert, 1^{er} flûtiste de l'Opéra et M. Raymond Balliman, compositeur.

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt annulant une décision prise par le général en chef du 17^e corps d'armée, qui avait mis d'office l'adjudant Fontas, du 7^e de ligne, à la retraite. Ce même arrêt annule aussi une décision prise par le conseil d'enquête du 7^e de ligne.

En vertu de cet arrêt, Fontas est réintégré de plein droit dans les cadres de l'armée active et bénéficiera de tous les avantages que ces deux décisions lui avaient fait perdre.

Cour d'assises du Lot

La 4^e session des assises du Lot s'ouvrira à Cahors, ainsi que nous l'avons annoncé, le lundi 7 décembre à 11 heures du matin.

Elles seront présidées par M. de Gombault, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fournié et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 21 Novembre 1903

Naissances

Bousquet, Fernand-Jean-Eugène, à Lacapelle.
Estandol Eugénie-Jeanne-Marie-Thérèse, rue Brives, 33.
Linas, Fernande-Marie-Rose, au moulin de Labéraudie.
Davy Hélène-Camille, aux Ramonets.

Publications de Mariage

Bourdain, François, employé au chemin de fer d'Orléans et Brigouleix, Jeanne, cultivatrice.
Avalon, Louis, tailleur de pierre et Nadal, Alice, couturière.
Sécol, Charles-Etienne, s. p. et Fournié, Marie-Louise, s. p.

Mariages

Combes, Louis, cuisinier et Ancieume, Anaïs-Anna, lisseuse.
Sala, Pierre-Jacques-Léopold, lieutenant au 3^e régiment de chasseurs et Fournié, Marie-Joséphine-Bathilde-Albertine, s. p.
Pendaries, Bernard, gendarme et Bris, Marie, s. p.

Décès

Blanchard, Marie-Joséphine-Germaine-Marguerite-Lucie, s. p., 21 ans, célibataire, rue des Ecoles.
Cournot, Guillaume, meunier, 66 ans, rue Nationale, 30.
Soulié de Bru, Victorine-Rose, s. p., veuve Davy, 72 ans, rue des Soubirous, 11.
Cabanes, Antoinette, s. p., veuve Chansarel, 69 ans, rue Pellegrini, 10.
Longpach, Jeanne, s. p., veuve Gauthier, 86 ans, rue Daurade, 10.
Fournié Joseph, s. p., 28 ans, célibataire, à Bégous.

Arrondissement de Cahors

DOUELLE. — *Impositions extraordinaires.* — L'ordre du jour a appelé devant le Sénat, dans la séance du jeudi 19 novembre, la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de Douelle (Lot).

Voici la teneur de l'article unique de ce projet de loi :

« Il est établi d'office sur la commune de Douelle (Lot), pendant 30 ans, à partir de 1904, une imposition extraordinaire de 23 c. 50 additionnels, au principal de ses contributions directes, dont le produit, évalué en totalité à la somme de 43.900 fr. environ, servira au remboursement d'un emprunt de 25.920 fr. que ladite commune doit contracter en vertu d'un arrêté préfectoral du 15 juin 1903, pour la construction d'une maison d'école. »
L'article unique du projet de loi mis aux voix est adopté.

PRAYSSAC — Foire. — Cours ordinaires sur les bœufs.

Moutons gras, 0,75 le kilo.
Autres, de 15 à 30 fr. l'un.
Porcs gras, 45 fr. les 50 kilos.
Porcelets, de 18 à 36 fr. l'un.
Oies, de 12 à 15 fr. la paire.
Canards, de 3,50 à 8 fr. la paire.
Poules, de 4 à 5 fr. id.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Lapins domestiques, de 25 à 30 centimes la livre.
Perdreux, de 1,50 à 2 fr. l'un.
Grives, de 40 à 50 c. l'une.
Œufs, 90, 95 et 1 fr. la douzaine.
Blé, 12 fr. les 4/5.
Maïs, de 7 à 8 fr. id.
Noix, de 12 à 15 fr. l'hectol.
Hausse de 2 à 3 francs sur les derniers marchés sur les noix.

CABRERETS. — *Foire du 16 novembre.*

— Bœufs de boucherie, de 32 à 34 fr. le quintal; bœufs de labour, de 550 à 750 fr. la paire; veaux de boucherie, 85 c. le kilo; brebis de boucherie, 75 c. le kilo; brebis mères, de 45 à 55 fr. pièce; agneaux, de 25 à 30 fr. pièce; poulets, 55 c. la livre; œufs, 95 c. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Accident.* — Mercredi, vers trois heures de l'après-midi, un cheval

attelé à un camion chargé de sacs de farine appartenant au sieur Rougeyrols, descendait l'avenue Gambetta lorsque, sur la place Saint-Martin, endroit où la route subit une pente assez rapide, la bête ne put retenir la voiture et alla heurter si violemment le mur de bordure de la terrasse du café Calmel, que ce mur fut entièrement démoli, et la bête tomba ayant les deux jambes de devant fracturées. On a été obligé de l'abattre. La voiture a été complètement mise en pièces. Il n'y a pas eu heureusement d'accident de personne, car il n'y avait à ce moment-là aucun consommateur sur la terrasse.

PUYBRUN. — *Nos cléricaux réactionnaires et la République démocratique.* — Décidément nos réactionnaires n'ont pas beau jeu, à les entendre, ces bons prophètes nous prédisaient toutes les misères et toutes les catastrophes. D'abord les monarchies Européennes allaient se coaliser contre la gueuse pour lui demander raison de sa politique intérieure contre les moines, et des idées subversives qu'elle répandait. Notre crédit devait s'effondrer lamentablement, nous courions à la banqueroute et il faut reconnaître d'ailleurs que si cela n'est pas arrivé, ce n'est pas de leur faute; après la campagne acharnée que ces bons patriotes ont menée contre nos caisses d'épargne.

Depuis le vote et surtout depuis l'application de la loi sur les congrégations, ces bons apôtres nous prédisaient aussi que nos paysans allaient se lever comme un seul homme pour protéger nos bonnes sœurs et tous ces moines papelards, qui reçoivent le mot d'ordre de Rome; en un mot ce devait être un chambardement général.

Heureusement que les prophéties de ces oiseaux de mauvais augure sont loin de s'être réalisées. Notre gouvernement de défense républicaine pacifique et honnête, reçoit les hommages des souverains Européens qui écoutent notre hymne national et révolutionnaire debout et déconvertis. La France a repris son rang parmi les grandes puissances; notre crédit marche d'un pas allègre, nos impôts donnent des plus-values aux quelles on était loin de s'attendre, nos foires, nos marchés ont relevé leurs cours; nos bestiaux et nos diverses denrées se vendent bien.

Il est à croire que Jéhova lui-même leur tourne le dos et qu'il est insensible à leurs criaileries, et surtout à celles des cléricaux de Puybrun.

Un comitard.

Arrondissement de Gourdon

ALVIGNAC. — *Postes et Télégraphes.* — Mme Claret, receveuse des postes à Ceilhes et Rocazels (Hérault) est nommée en la même qualité à Alviçnac, en remplacement de Mme Bonnel, qui permuta.

SOUILLAC. — *La neige.* — La neige a fait son apparition dans notre contrée.

Mercredi matin une mince couche couvrait les coteaux environnant la ville. Coïncidence curieuse: la neige est venue exactement à la même date que l'année dernière, c'est-à-dire le 18 novembre.

Conférence. — Dimanche 22 novembre, à huit heures du soir, salle du théâtre, conférence publique et contradictoire, par notre compatriote M. Paul Nayrac, préparateur au laboratoire de psychologie expérimentale (Sorbonne). Sujet: « Qu'est-ce que les religions? ». Cette conférence est le complément indispensable de celle du 22 octobre dernier sur « Dieu et la Science. » Les dames sont spécialement invitées.
Prix d'entrée: 10 centimes.

Chronique agricole

Le Budget de l'Agriculture

Le rapport de M. Ruau, sur le budget de l'agriculture, a été distribué à la Chambre des députés. Il constitue un énorme volume de 517 pages, dont nous extrayons quelques passages concernant les syndicats agricoles et le crédit agricole, qui constatent des résultats intéressants.

Voici, par exemple, qui montre mieux que tous les discours, combien se sont accrus en relativement peu de temps les syndicats agricoles.

Années.	Nombre des Syndic. Agric.	Années.	Nombre des Syndic. Agric.
1884	5	1893	952
1885	39	1894	1092
1886	93	1895	1188
1887	214	1896	1275
1888	461	1897	1499
1889	557	1898	1824
1890	648	1899	2052
1891	750	1900	2133
1892	863	1901	2529

Le nombre des membres des syndicats a naturellement suivi une progression analogue à celle du nombre des associations; il s'élèverait en 1902 à environ 800.000 adhérents.

Le rapporteur constate les résultats obtenus par les unions des petits syndicats; il énumère les services d'ordre matériel et ceux d'ordre moral rendus aux populations rurales par le mouvement syndicaliste, mouvement qui s'affirme chaque jour.

Après avoir fait un historique de la création du crédit agricole, le rapporteur en arrive à la loi du 31 mars 1899 qui a créé les caisses régionales et mis à leur disposition les sommes provenant de l'avance perpétuelle et des redevances annuelles de la Banque de France, résultant du renouvellement de son privilège.

Il ressort du rapport, que l'on compte aujourd'hui, en France, environ 900 sociétés locales de crédit agricole; qu'il existe 47 caisses régionales dont 41 munies d'avances de l'Etat. Ces dernières qui, en 1902, étaient au nombre de 40, escomptaient dans le courant de ladite année, plus de dix millions d'effets.

Ces chiffres permettent de bien augurer de l'avenir d'une institution qui n'en est encore qu'à ses débuts.

M. Ruau, après différentes considérations, fait ressortir qu'à des opérations d'une durée déterminée, on adosse des valeurs réalisables à bref délai. Le papier agricole est, dit-il, la représentation d'affaires saines, bonnes, mais qui se dénoient difficilement aux échéances. Il faudrait permettre, faciliter des emplois à remboursement moins immédiat, substituer au papier court le papier long.

Enfin, le rapporteur exprime l'opinion que pour obtenir des améliorations agricoles d'intérêt collectif, il suffirait de modifier l'article 3 de la loi du 31 mars 1899 et de porter de cinq à dix ans, la durée des avances consenties par l'Etat aux caisses régionales de crédit agricole mutuel.

Le rapporteur passe ensuite une revue générale des différents pays où fonctionne le crédit agricole. L'Italie est, avec l'Allemagne, le pays où le crédit agricole est le plus développé et l'Espagne, comme dans la plupart des branches de l'activité économique, est, en ce qui concerne le crédit agricole, le pays le plus en retard de l'Europe.

Pierre LAVOINE.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été peu actif et la tenue des cours plutôt indécise.

Nous retrouvons nos Rentes sans changement en clôture: le 3 o/o à 98,12 après 98,05 au plus bas; l'amortissable finit à 98,20.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 594.

Le Crédit Foncier se traite à 696.

Nous croyons savoir que le public a déjà largement usé de la faculté de souscrire par correspondance aux 600.000 obligations foncières 3 o/o avec lots que le Crédit Foncier met en souscription mardi prochain au cours de 495 fr.

A ce prix, avec leurs versements échelonnés sur trois années, avec leurs 1.300.000 fr. de lots, les nouvelles obligations ne pouvaient manquer d'attirer l'attention à ce point que dès maintenant, elles sont demandées en Bourse avec prime.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 1133 et la Société Générale à 624.

Nos chemins sont en légère réaction.

Le Suez s'est avancé à 4037.

L'Extérieure clôture à 90,60; l'Italien à 103,95; le Portugais, 64,32.

Le Turc est à 88,17; la Banque Ottomane à 596.

Bibliographie

Nous signalons à nos lectrices le véritable tour de force accompli par notre confrère la *Nouvelle Mode*. Ce journal, qui avait déjà conquis la faveur des femmes élégantes par ses dessins si parfaits et son prix modique, a fait mieux cette année. Il rembourse purement et simplement le montant de son abonnement à l'aide d'un ravissant bijou, une *Boucle de Ceinture*, qui sera la reine des étrennes de 1904. Prière de s'adresser à la *Nouvelle Mode*, 5, Boulevard des Capucines, pour le prix des abonnements ou l'envoi d'un numéro spécimen *gratuit* explicatif.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 22 novembre 1903.

V^{us} Nacla: Courrier du Dimanche. — Emmanuel Gallus: Suzette. — Pierre Saes: La course aux millions (suite). — Daniel Lesneur: Le cœur chemine (suite). — Pierre Calmettes: Les vêtements confectionnés (suite). — Fernand Fafargue: La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin: La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

La Vie Heureuse

Emma Calvé, l'Hérodiade qui tout Paris a applaudie et sa vie de châtelaine dans le Tarn; la grande question de l'équitation féminine: Assise ou à cheval? et la réforme de la jupe d'amazone; de splendides représentations de ces chrysanthèmes blancs, flocon-neux, monstrueux dont on vient d'admirer l'Exposition; — des articles d'aventures aussi comme la destinée singulière d'une Anglaise devenue sainte et princesse au Maroc; ou l'histoire tragique et actuelle, comme l'héroïsme des femmes de Macédoine; — une peinture impressionnante de cette œuvre d'abnégation qu'est l'œuvre des Dames du Calvaire; après de cela d'amusants instantanés pris à l'Aéro-Club pendant la visite de l'archiduc Léopold Salvator; une aimable mélodie de Jane Vieu... voilà quelques-unes des attractions qui font du numéro de Novembre de la *Vie Heureuse* une revue illustrée unique au monde.

Les photographies prises pour la *Vie Heureuse* à l'exposition des chrysanthèmes sont complétées par l'article documenté que fait paraître le *Conseil des Femmes* sur la culture de ces fleurs et ce qu'une femme peut y gagner; de même tandis que la *Vie Heureuse* publie des notes pittoresques sur les pêcheuses d'huîtres, un article du *Conseil des Femmes* décrit l'ostéocréature comme métier féminin. Ainsi les lecteurs trouvent tous les renseignements utiles dans le *Conseil des Femmes* qui est l'indispensable complément de la *Vie Heureuse*.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission de 600.000 Obligations foncières de 500 fr. 3 o/o avec LOTS rapportant 15 fr. d'intérêt par an

Prix d'émission: 495 Fr.

Payables: 20 fr. en souscrivant, — 30 fr. à la répartition et le surplus en 8 versements.

4 tirages trimestriels de lots par année pour 1.300.000 fr. de lots

dont 2 de 150.000 fr. et 2 de 100.000 fr.

Souscription publique le 24 Novembre 1903

A PARIS:

AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE et dans les principales Sociétés de crédit
DANS LES DÉPARTEMENTS:
Chez MM. les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX;
Chez MM. les RECEVEURS-PARTICULIERS DES FINANCES
OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS
On peut dès à présent souscrire par correspondance

VIENT DE PARAITRE

ALBERT GRIMAUD

LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages: 6 fr.

Franco: 6 fr. 75.

S'adresser: 1, rue des Capucins, Cahors

1904 Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÈDE D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALOT DE GENOUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

PRIX: 0 fr. 60



LES PERSONNES

atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATYRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
20 Vend.	+ 4,5	+ 2,5	772	Pluie
21 Sam.	+ 9	+ 4,5	769	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lyée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Pluie.

D^r HERBEAU

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre, 2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°
d° d° 25, 1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°
d° d° 25, 1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°
d° d° 25, 1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	1758	1546	1.24 à 1.82
Vaches.	577	508	1.10 à 1.48
Taureaux.	132	126	1.10 à 1.36
Veaux.	1310	1002	1.50 à 2.00
Moutons.	44100	42000	1.64 à 2.20
Porcs.	5907	5907	1.03 à 1.28

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	146	138	1.30 à 1.50
Vaches.	6	5	1.00 à 1.20
Moutons.	779	637	1.70 à 2.05
Porcs.	1739	1734	1.00 à 1.12

Bibliographie

La Petite Collection E. Bernard

Il y a quelques mois, un esprit plein d'initiative et de courage, M. E. Bernard, essaya de révolutionner la librairie française.

Ce n'était pas une mince besogne. Il fallait lutter contre tout un passé jaloux de ses privilèges et respecter dans une certaine mesure des droits anciens et des intérêts modernes.

Que fit donc M. E. Bernard ? M. E. Bernard créa la Petite Collection illustrée.

M. E. Bernard a fait pour la librairie ce que M. Enile de Girardin a fait pour la presse, une véritable révolution.

On payait un volume 3 fr. 50 et on ne le paiera désormais que 60 centimes. Voilà toute la différence. Et je soutiens qu'elle vaut la peine d'être créée un peu partout.

Pour le prix d'un volume on va pouvoir en posséder six : un commencement de bibliothèque ! La petite Collection illustrée fondée par E. Bernard est une œuvre de bonne foi à laquelle les esprits libéraux ne sauraient trop applaudir.

Le livre à 60 centimes est le livre de l'avenir. Les grands travaux popularisés, la lecture abondante et saine qui fait germer de nobles et généreux sentiments.

C'est la bibliothèque du travailleur, qui n'a que bien rarement le pouvoir de consacrer 3 fr. 50 au livre de son goût, longuement et ardemment convoité.

C'est aussi la bibliothèque de voyage, portable et mignonne, le gracieux volume que l'homme du monde place sans embarras dans la poche de son veston ou de son habit.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2434 du 21 novembre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Macédoine : Une batterie turque enlisée dans la neige des Balkans.

Les Grèves : Rond-Point de la Villette, plombiers. — Place Saint-Gervais, maçons. — Rue Tiquetonne, cuisiniers. — Place du Caire, cardeuses de matelas. — Porte Saint-Denis, boulangers. — Boulevard Saint-Martin, artistes de café-concert. — Place de l'Hôtel de Ville, terrassiers. — Rue Etienne-Marcel, repasseuses. — Place Baudoyer, peintres en bâtiments. — Flotte cuirassée japonaise : « L'Osama ».

Prisonniers bulgares mis en route avec leurs chaînes.

L'industrie de l'or à la Guyane. — L'« Enfant perdu ». — Aspect du port de Cayenne. — Débarquement des marchandises. — Coolies chinois sur le Maroni. — Lavages des terres aurifères. — Dans les Placers. — Les dragues. — L'île St-Joseph.

Campagne au Somaliland : Les équipages d'eau en Ethiopie. — Chameaux des Indes. — Leur débarquement à Berbera par des botes arabes.

La Société historique de l'Orne au Pays de Carruges. — Châteaux de Repas, Yveteaux, Rânes, St-Brice. — Le Manoir Le Logis.

Actualités théâtrales : Jacques Richepin. — M. Phillippi. — M. Luigi Krauss. — « Le Perroquet vert ».

Pie X et les Pèlerins. — L'Amiral Humann. — Médaille et Plaque du Roi de Danemark. — Horloge de la Bibliothèque Nationale.

Affiches pour les élections de Tammany Hall. — M. Pelletan à Troyes.

Le Monde Sportif. — Le « Jaune » à Paris. — M. Pierre Lebaudy et M. Julliot. — Le Ballon à la Galerie des machines. — Centième ascension du Comte de la Vaux. — En l'air. — L'Aéronaute Unge. — Son Ballon.

Echecs par M. D. Janowski.
Roman illustré : L'Ombre du Mal, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 3 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER

Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et parfaitement informé.
Jamais le nombre des valeurs placées dans le public n'a été aussi considérable !
Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent ; telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise ; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter.
Du choix d'un journal financier dépend donc la fortune ou la ruine !
LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS se recommande tout spécialement par la sûreté de ses informations, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires.
LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS (24 années) a des documents complets sur toutes les affaires crées depuis sa fondation. Tous les dimanches, il donne une étude impartiale des valeurs ; la cote complète officielle de toutes les valeurs ; tous les tirages ; des informations ; des conseils de placements ; le caractère de la surveillance des portefeuilles et satisfait ainsi à toutes les exigences de ses Abonnés.
L'abonnement est de cinq francs par an ; mais, à titre d'essai, et pour permettre à tous de l'apprécier, LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS sera envoyé, pendant un an, moyennant un franc, à toute personne qui en fera la demande.
Les Capitalistes et les Rentiers qui ne feraient pas le sacrifice de un franc pour recevoir pendant toute une année, un journal aussi complet, aussi important, aussi bien informé, ne peuvent s'en prendre qu'à eux si, par négligence ou par ignorance, ils arrivent à compromettre leur fortune souvent si péniblement acquise.
Un'abonne, sans frais, dans tous les Bureaux de Poste, ou Boulev. Haussmann, 50, Paris (1^{er})

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 9 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère
(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer
ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER
AVENUE DES MARCHANDISES
PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 214

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VIII
Explications d'Edmond.

Il rendit Dantrée à la santé, mais non pas à la raison, et le plaça avec la nourrice de Catherine dans cette maison solitaire. Telle est mon hypothèse et vous verrez que la suite viendra la confirmer.

— Si vous voyez un portrait de ce Gaston Dantrée, dit O'Donnell d'un air soucieux, vous pourriez dire, je suppose, si c'est oui ou non, cet homme que vous avez vu au Trou-Perdu ?

— Certainement, je le pourrais. Mais il n'est pas probable que nous puissions nous procurer son portrait.

— Je crois, au contraire, que c'est possible. Continuez, je vous prie, et apprenez moi tout ce que vous savez. Gaston Dantrée ou plutôt

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haas.

Hélène Herncastle, revint-elle le soir aux Armes de Scarswood ?

— Ce soir-là était hier soir, et le soi-disant Dantrée y revint en effet. Un peu avant la tombée de la nuit, Davis reprit son poste sous les sapins du Trou-Perdu pour observer et entendre ce qui se passerait. Il était tout près de la maison et avait les yeux fixés sur les fenêtres. Il ne vit rien, mais il entendit le cri le plus épouvantable qui soit jamais sorti des lèvres d'un fou.

Si la maison n'était pas aussi complètement isolée et ne passait pas pour hantée par des revenants (rumeur que ces cris ont fait naître et accréditer), il aurait été impossible d'y tenir enfermé pendant si longtemps un idiot, sans que personne ne s'en soit douté.

C'était un jour humide et sombre, la chaleur était étouffante, quoique le ciel fût couvert, et, à huit heures et demie, la nuit était venue. On ne voyait au ciel ni la lune ni les étoiles. Mon homme, profitant de l'obscurité, entra sous le porche de pierre et examina la manière dont la maison était fermée.

Comme il s'y attendait, les portes étaient fragiles et vermoulues... en dix minutes, il lui serait possible, en tous temps, de s'arranger pour y entrer par effraction. Il en était de même sans doute des fenêtres, mais, avant qu'il eut pu s'en assurer, il entendit un bruit de serrures qui s'ouvraient et des voix venant de l'intérieur. Il n'eut que le temps de se jeter à côté du porche, et il vit apparaître Mlle Herncastle, habillée en homme. Davis dit qu'on l'aurait prise pour un très beau garçon

avec sa moustache noire, ses vêtements noirs, son grand chapeau mis de côté et sa perruque de cheveux noirs frisés. Davis a un œil de faucon... il la reconnut à l'instant.

Une grande vieille aux traits durs la suivait ; c'était sans doute la vieille Hannah, la nourrice de feu Catherine Dangerfield. C'est un jeu audacieux, un jeu dangereux, mon enfant, lui disait la vieille d'un ton inquiet. Je crains bien que vous ne vous y livriez une fois de trop. Que sir Richard se doute de quelque chose et vous vous faites prendre comme une souris dans un piège. Il a la malice de Satan. Il y a longtemps que je le connais. — Nous le connaissons toutes les deux, n'est-ce pas Hannah ? lui répondit Mlle Herncastle. (Il n'y pas à se méprendre à la façon dont Davis dépeint le son de sa voix douce, basse, lente... la seule chose paraît-il, qu'elle ne puisse pas changer. Et nous l'avons appris à nos dépens. Mais, je veux essayer si mon habileté ne peut pas l'emporter sur la sienne. C'est un long sentier qui ne fait pas de détours. Je crois que le détour est arrivé pour le très noble baronnet de Scarswood, et qu'il s'en apercevra bientôt pour son malheur. Savez-vous le serment que j'ai fait cette nuit lointaine qu'il m'a insulté ? « Vivante, lui ai-je dit, je vous poursuivrai jusqu'aux extrémités de la terre... morte, je sortirai de ma tombe pour vous tourmenter. » Hannah, c'est un vœu que j'ai tenu. Je suis sortie du tombeau, j'ai échappé aux étreintes de la mort pour le tourmenter. Je l'ai séparé de sa femme, je l'ai effrayé en simulant des apparitions de fantômes, au point

qu'il a peur de son ombre, qu'il tremble et devient pâle quand il la voit glisser sur le mur et enfin, je le dépouille de son argent. Huit mille livres en une seule nuit, c'est un beau coup de filet, n'est-ce pas ? Eh bien je vais essayer de lui en enlever huit autres ce soir. Il ne sait pas quel apprentissage j'ai fait de tous les jeux d'adresse. Il me rend maintenant avec usure les trois mille livres qu'il m'a refusées jadis. Bonsoir Hannah ; ne crains rien. Cette nuit passée, sir Richard aura le temps de souffrir. Tâche de te tenir en repos et d'apaiser notre pauvre malade ; on dirait que voici une de ses mauvaises nuits. Ne reste pas à veiller à cause de moi ; je ne reviendrai que demain au point du jour. »

— Voilà un discours singulier et mystérieux, n'est-ce pas, O'Donnell ? Davis en a jugé ainsi et il m'en a rapporté jusqu'à la moindre syllabe ; mais il faut dire que ce Davis a une mémoire singulièrement tenace. Que supposez-vous qu'elle voulait dire en parlant de sa sortie du tombeau, du serment qu'elle avait fait et de toutes ces choses mélodramatiques ? Est-ce que Catherine Dangerfield ne serait pas morte ? Est-ce que son enterrement n'était qu'une comédie ? Est-ce que Mlle Herncastle ne serait autre que Catherine Dangerfield en chair et en os ?

Milord envoya un coup d'œil pénétrant à son compagnon, assis de l'autre côté de la table. Mais la figure du capitaine resta aussi impassible que l'Agamemnon de marbre qui se trouvait derrière lui.

(A suivre).